

Motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Sami Gashi, Patricia Richard, Simon Gaberell, Simon Brandt et Souheil Sayegh: «Accélérons la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 21 mars 2018, dans le rapport M-1272 A)

MOTION

Considérant que:

- les investissements dans le domaine du sport représentent un pourcentage très réduit au plan financier d'investissement (entre 2 et 4% depuis au moins dix ans);
- le dernier centre sportif inauguré est le centre sportif de la Queue-d'Arve en 1993;
- le récent état des lieux mené sur les 24 centres sportifs de la Ville de Genève a montré un parc d'infrastructures vieillissantes et une occupation à saturation, alors que de nouveaux besoins sont émis par la population et les clubs;
- l'évolution démographique prévoit au moins 20 000 personnes (habitat-emploi) en ville de Genève à l'horizon 2030;
- dans les salles multisports les besoins des clubs sont couverts, mais elles sont à saturation avec peu de potentiel d'optimisation et l'offre de manifestations ne peut pas être augmentée;
- actuellement le manque d'une grande salle dédiée aux manifestations diminue l'offre d'entraînement;
- en matière de piscines, les besoins des clubs sont couverts, mais pas ceux des nageurs libres;
- on estime qu'il manque aujourd'hui 900 m² de bassins, et par rapport à la norme de l'Office fédéral du sport (OFSP) ainsi qu'aux autres cantons suisses, on compte peu de surface de natation extérieure par usager;
- les patinoires actuelles fonctionnent à saturation. D'après la norme OFSP (une patinoire pour 25 000 habitants), il manque six patinoires (à pondérer avec les stations de ski, les patinoires saisonnières, etc.);
- le Genève-Servette Hockey Club a besoin d'un équipement adapté aux exigences LNA / modèle économique du club;
- pour les terrains extérieurs, l'offre de terrains naturels est occupée à quasi-saturation, soit treize heures par semaine alors que, selon la norme OFSP, douze à dix-huit heures sont préconisées. Par contre, les terrains synthétiques sont sous-utilisés, notamment faute de vestiaires suffisants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs, moyennant des contacts avec les communes, l'Association des communes genevoises et d'autres partenaires potentiel-le-s.